

Document d'information pension complémentaire**Le produit de pension complémentaire en un seul coup d'œil****Belfius Business Self-Employed Flex**

Une pension complémentaire est une pension que vous vous constituez au cours de votre carrière professionnelle et qui vous sera versée en plus de votre pension légale. Le présent document donne un résumé du produit de pension complémentaire tel qu'il est applicable à la date du 01/01/2026 et indique où vous trouverez d'autres informations à ce sujet. Ce document ne comporte pas d'informations personnelles.

Ce produit de pension complémentaire

Produit de pension
complémentaire :

Belfius Business Self-Employed Flex
Pension Libre Complémentaire pour les Travailleurs
Indépendants Personnes Physiques (PLCIPP)
Numéro de référence de Belfius Insurance :

géré par:

Belfius Insurance SA
Numéro d'entreprise (numéro BCE) : 0405.764.064
Entreprise d'assurance
dont le siège social est établi à 1210 Bruxelles, Place Charles
Rogier 11

Qui peut souscrire?

La Pension Libre Complémentaire pour les travailleurs Indépendants Personnes Physiques est destinée aux indépendants qui n'exercent pas leur activité sous forme de société. Tant les indépendants à titre principal que les indépendants à titre complémentaire entrent en ligne de compte. La condition requise est de payer des cotisations de sécurité sociale au moins égales à la cotisation minimale prévue pour un indépendant à titre principal. Les conjoints aidants (ou partenaires cohabitants légaux) et les aidants peuvent eux aussi souscrire une convention PLCIPP.

Qu'offre ce produit?

Lors de **la mise à la retraite**:

Vous vous constituez une pension complémentaire dans le cadre de la Pension Complémentaire Libre pour travailleurs Indépendants Personnes Physiques. Le montant de votre pension complémentaire dépend du montant des contributions que vous payez, du nombre d'années durant lesquelles vous payez ces contributions et du rendement.

En cas de **décès**:

Si vous venez à décéder avant votre départ à la retraite, la réserve de pension constituée à ce moment sera payée au(x) bénéficiaire(s).

Vous pouvez choisir un capital minimum en cas de décès. Dans ce cas, le(s) bénéficiaire(s) recevra(ont) le plus élevé des montants suivants:

- la réserve de pension que vous avez constituée à ce moment-là,
- le capital minimum en cas de décès que vous avez choisi, tel que mentionné dans les conditions particulières.

La prime pour le financement de la couverture décès autre que par accident est prélevée mensuellement de la réserve de pension ce qui réduit la constitution de votre pension complémentaire. La cessation du paiement des primes pour le produit de pension n'entraîne pas automatiquement la fin de cette garantie de risque: la prime de risque pour cette couverture continue d'être prélevée de la réserve de pension jusqu'à son épuisement. Vous pouvez vous même déterminer qui est (sont) le(s) bénéficiaire(s).

Autres avantages:

Vous pouvez choisir les garanties complémentaires suivantes en cas d'incapacité de travail due à une maladie ou à un accident :

- l'exonération de primes pour laquelle, après un délai de carence, Belfius Insurance prend en charge le paiement des contributions proportionnellement à votre degré d'incapacité de travail;

et/ou

- un revenu garanti pour lequel, après un délai de carence, Belfius Insurance verse une rente d'incapacité de travail mensuelle proportionnellement à votre degré d'incapacité de travail.

Pour l'exonération des primes et le revenu garanti, une incapacité de travail de minimum 25% est requise.

Les primes pour ces couvertures complémentaires ne sont pas prélevées sur la réserve de pension.

À combien peuvent s'élever vos contributions?

Les contributions que vous versez peuvent faire l'objet d'une réduction d'impôt s'élevant à 30% de ces contributions, pour autant que vous respectiez la règle des 80%. En bref, cette règle signifie que votre pension légale et votre pension complémentaire ne peuvent dépasser ensemble 80% de votre revenu professionnel.

Vous choisissez si vous verser les contributions en une fois ou de manière échelonnée sur l'année (semestriellement, trimestriellement ou mensuellement). La prime annuelle pour la pension et le décès ensemble s'élève à au moins 500 EUR. Chaque versement doit être d'au moins 25 EUR.

Comment la pension complémentaire est-elle gérée ?

Comment la pension complémentaire est-elle **gérée** ?

Selon la clé de répartition déterminée dans les conditions particulières, la pension complémentaire est gérée en branche 21 et/ou dans un ou plusieurs fonds d'investissement branche 23.

En cas de branche 21, Belfius Insurance gère la pension complémentaire dans un produit d'assurance avec un rendement garanti. Cela signifie que Belfius Insurance vous octroie un **taux d'intérêt garanti**. Celui-ci s'élève actuellement à 2% (brut) lorsque la durée restante entre la date de votre affiliation au produit de pension et votre âge légal de la pension est d'au moins 8 ans. Dans l'annexe 1, vous trouverez le taux d'intérêt garanti (brut) lorsque cette durée restante est inférieure à 8 ans.

Le taux d'intérêt garanti peut changer. Dans ce cas, le nouveau taux d'intérêt s'applique aux nouvelles contributions. Les contributions versées dans le passé restent soumises à l'ancien taux d'intérêt.

Si ses résultats le lui permettent, Belfius Insurance peut octroyer une **participation bénéficiaire**. Il s'agit d'un rendement supplémentaire, qui vient s'ajouter au rendement garanti. La hauteur de la participation bénéficiaire peut varier d'une année à l'autre et n'est jamais garantie à l'avance.

Belfius Insurance gère la pension complémentaire dans le cadre d'un produit d'assurance lié à un ou plusieurs fonds d'investissement, également appelé "branche 23". Belfius Insurance investit les contributions le mieux possible, mais ne garantit pas de rendement fixe: le montant de votre pension complémentaire dépend du rendement des fonds d'investissement. La possibilité existe que vous obteniez, au moment de partir à la retraite, un montant inférieur à celui des contributions que vous avez versées.

Comment les réserves de pension sont-elles **investies** ?

Selon la clé de répartition que vous avez choisie, prévue dans les conditions particulières, les contributions nettes et les réserves ainsi constituées sont investies en branche 21 et/ou dans un ou plusieurs fonds d'investissement de la branche 23.

Vous pouvez choisir un ou plusieurs fonds d'investissement de la branche 23 repris dans la rubrique "Que trouverez-vous en annexe?".

Vous pouvez demander à modifier la clé de répartition entre branche 21 et branche 23 pour les contributions futures au moyen d'un document de demande établi en agence.

Quel a été le **rendement** du produit de pension sur les 5 dernières années ?

Les **rendements nets** octroyés en branche 21 sont les suivants :

	<table><tr><th>Période</th><th>Taux d'intérêt garanti</th><th>Participation bénéficiaire</th><th>Total</th></tr><tr><td>01/01/2020 - 31/12/2020</td><td>0,38%</td><td>0,45%</td><td>0,83%</td></tr><tr><td>01/01/2021 - 30/06/2021</td><td>0,38%</td><td>0,67%</td><td>1,05%</td></tr><tr><td>01/07/2021 - 31/12/2021</td><td>0,23%</td><td>0,67%</td><td>0,90%</td></tr><tr><td>01/01/2022 - 18/09/2022</td><td>0,23%</td><td>0,76%</td><td>0,99%</td></tr><tr><td>19/09/2022 - 31/12/2022</td><td>0,88%</td><td>0,89%</td><td>1,77%</td></tr><tr><td>01/01/2023 - 25/06/2023</td><td>0,88%</td><td>0,89%</td><td>1,77%</td></tr><tr><td>26/06/2023 - 31/12/2023</td><td>1,38%</td><td>0,85%</td><td>2,23%</td></tr><tr><td>01/01/2024 - 30/09/2024</td><td>1,38%</td><td>0,76%</td><td>2,14%</td></tr><tr><td>01/10/2024 - 31/12/2024</td><td>1,88%</td><td>0,31%</td><td>2,19%</td></tr></table> Les rendements nets mentionnés ci-dessus s'appliquent lorsque la durée restante entre la date d'affiliation au produit de pension et l'âge légal de la retraite est d'au moins 8 ans. En annexe 1, vous trouverez les rendements nets applicables lorsque cette durée restante est inférieure à 8 ans. Dans les annexes, sous le point 2, établies par fonds d'investissement, vous trouverez le rendement net de chaque fonds d'investissement. <u>Attention</u>, les rendements passés ne sont pas un indicateur fiable des rendements futurs. Les investissements peuvent évoluer différemment à l'avenir.	Période	Taux d'intérêt garanti	Participation bénéficiaire	Total	01/01/2020 - 31/12/2020	0,38%	0,45%	0,83%	01/01/2021 - 30/06/2021	0,38%	0,67%	1,05%	01/07/2021 - 31/12/2021	0,23%	0,67%	0,90%	01/01/2022 - 18/09/2022	0,23%	0,76%	0,99%	19/09/2022 - 31/12/2022	0,88%	0,89%	1,77%	01/01/2023 - 25/06/2023	0,88%	0,89%	1,77%	26/06/2023 - 31/12/2023	1,38%	0,85%	2,23%	01/01/2024 - 30/09/2024	1,38%	0,76%	2,14%	01/10/2024 - 31/12/2024	1,88%	0,31%	2,19%
Période	Taux d'intérêt garanti	Participation bénéficiaire	Total																																						
01/01/2020 - 31/12/2020	0,38%	0,45%	0,83%																																						
01/01/2021 - 30/06/2021	0,38%	0,67%	1,05%																																						
01/07/2021 - 31/12/2021	0,23%	0,67%	0,90%																																						
01/01/2022 - 18/09/2022	0,23%	0,76%	0,99%																																						
19/09/2022 - 31/12/2022	0,88%	0,89%	1,77%																																						
01/01/2023 - 25/06/2023	0,88%	0,89%	1,77%																																						
26/06/2023 - 31/12/2023	1,38%	0,85%	2,23%																																						
01/01/2024 - 30/09/2024	1,38%	0,76%	2,14%																																						
01/10/2024 - 31/12/2024	1,88%	0,31%	2,19%																																						
Quels sont les coûts ?	Belfius Insurance prélève des coûts pour la gestion du produit de pension. Ces coûts ont un impact sur le montant de votre pension complémentaire. Deux types de coûts sont prélevés: 1) Coûts d'entrée: maximum 4% Ces coûts sont prélevés sur chaque contribution versée. Le pourcentage mentionné ci-dessus est le pourcentage maximum qui peut être appliqué. Les frais réellement facturés peuvent varier entre 2% et 4%. Ces pourcentages s'appliquent tant pour la branche 21 que la branche 23. 2) Coûts récurrents: 0,12% Ces coûts sont prélevés chaque année sur le montant total des réserves constituées. Les coûts mentionnés concernent les coûts de la branche 21. Dans les annexes, sous le point 2, établies par fonds d'investissement, vous trouverez les coûts de chaque fonds d'investissement branche 23. Lors d'un transfert entre des fonds d'investissement de la branche 23, des frais de conversion de 1 % de la valeur transférée sont prélevés. Cependant, une conversion par période de 12 mois est gratuite En cas de transfert de la branche 21 vers la branche 23 (et inversement), des frais d'arbitrage de 1 % de la valeur transférée sont prélevés. Cependant, durant les 10 dernières																																								

	années avant l'âge de la pension ou l'âge final fixé dans la convention de pension, un transfert de la branche 23 vers la branche 21 peut être effectué gratuitement une fois par période de 12 mois. En cas d'arbitrage de la branche 21 vers la branche 23, une indemnité conjoncturelle peut être facturée conformément aux conditions générales.
Les réserves de pension sont-elles investies de manière durable ?	Le Groupe Belfius souhaite jouer un rôle de premier plan dans la transition vers une société et une économie plus durables. La politique sectorielle ESG du Groupe Belfius est disponible dans la Transition Acceleration Policy (TAP), consultable via le lien suivant : https://www.belfius.be/about-us/dam/corporate/corporate-social-responsibility/documents/policies-and-charters/nl/TAP-Policy-FR.pdf. Le Main Fund branche 21 est un produit durable qui promeut des caractéristiques écologiques et sociales sans poursuivre d'investissements durables. Plus d'informations sur les caractéristiques écologiques et sociales peuvent être trouvées dans les informations précontractuelles SFDR branche 21 via le lien suivant : https://www.belfius.be/common/FR/multimedia/MMDownloadableFile/Business/SaveInvest/Pension/202303%20SFDR%20B21%20precontractual%20info.pdf. Dans les annexes, sous le point 2, établies par fonds d'investissement, vous trouverez plus d'informations concernant la durabilité de chaque fond d'investissement branche 23.

Pouvez-vous transférer vos réserves de pension ?

Vous avez à tout moment la possibilité de résilier votre convention de pension et de souscrire une nouvelle convention auprès d'un autre organisme de pension.

Vous avez dans ce cas plusieurs options:

- laisser les réserves de pension déjà constituées auprès de Belfius Insurance. Elles continueront à y évoluer en fonction des rendements obtenus jusqu'au moment de votre départ à la retraite.
- transférer les réserves de pension déjà constituées à un autre organisme de pension..

Attention: En cas de transfert de vos réserves de pension vers une autre institution de pension, des frais de rachat seront facturés.

L'indemnité de rachat s'élève à 5 % et est réduite à 4 %, 3 %, 2 % ou 1 % selon que l'opération a lieu au cours de la 4^e, 3^e, 2^e ou dernière année avant la date de fin du contrat ou de l'âge contractuel de la pension et avec un minimum absolu de 75 EUR (montant de base indexé). Conformément aux conditions générales, une indemnité conjoncturelle peut éventuellement être appliquée

Versement de la pension complémentaire

Quand la pension complémentaire est-elle versé ?

La pension complémentaire vous sera automatiquement versée au moment où vous prendrez votre pension légale (anticipée). L'organisme de pension vous contactera en vue du

	paiement de la pension complémentaire. Toutefois, si vous remplissez les conditions requises pour prendre votre pension (anticipée) mais que vous ne la prenez pas encore, vous pouvez déjà demander le versement de votre pension complémentaire. Vous pouvez vérifier sur www.mypension.be la date à laquelle vous pourrez prendre votre pension (anticipée). Il n'est pas possible de demander le paiement de votre pension complémentaire plus tôt. Vous pouvez, avant votre mise à la retraite, utiliser le montant de votre pension complémentaire investie en branche 21, pour procéder à l'achat, la construction ou la rénovation d'une habitation ou d'un autre bien immobilier.
Comment la pension complémentaire est-elle versée ?	Votre pension complémentaire vous sera payée sous la forme d'un capital unique.
La pension complémentaire est-elle taxée ?	Lors du versement de votre capital de pension complémentaire, vous devez payer des cotisations sociales et des impôts. Une double cotisation sociale sera due: une cotisation INAMI de 3,55% et une cotisation de solidarité variant entre 0% et 2%, en fonction du montant de votre pension complémentaire. Si votre pension complémentaire est versée lors de votre départ à la retraite, le taux d'imposition sera de 10%. La partie de la pension complémentaire qui a été constituée grâce à l'octroi de participations bénéficiaires est exonérée d'impôt sur les personnes physiques.

Où pouvez-vous trouver des informations complémentaires ?

Vos droits dans le cadre de ce produit de pension sont décrits en détail dans les conditions générales. Vous pouvez consulter ces conditions générales sur le site web www.belfius.be, les demander par mail adressé à Business.Life@belins.be.

Vous pouvez suivre l'évolution annuelle de votre pension complémentaire sur le site internet www.mypension.be. Il est recommandé d'y enregistrer votre adresse électronique (e-mail) afin d'être averti par courrier électronique de l'arrivée de nouvelles informations.

Pour des informations générales sur les pensions complémentaires, n'hésitez pas à consulter le site web de l'autorité de contrôle du secteur financier, la FSMA : <https://www.fsma.be/fr/pension-complementaire>.

Que trouverez-vous en annexe ?

Annexe 1 : Branche 21 : le taux d'intérêt brut garanti, ainsi que les rendements nets lorsque la durée restante entre la date de votre affiliation au produit de pension et votre âge légal de pension est inférieur à huit ans.

Annexe 2 : Branche 23 – gestion des réserves de pension par fonds de placement.

Annexe 2.1: BI Pictet Multi Asset Opportunities P
Annexe 2.2: BI ODDO BHF Polaris Moderate LV P
Annexe 2.3: BI FvS Global FlexibleP
Annexe 2.4: BI Carmignac Global Active I EUR P
Annexe 2.5: BI M&G (Lux) Sustainable Multi-Asset Growth Fund P
Annexe 2.6: BI R-co DYNAMIC P
Annexe 2.7: BI Belfius Smart Future P
Annexe 2.8: BI Baillie Gifford Global Dividend Growth P
Annexe 2.9: BI JH Global Property Equities Fund P
Annexe 2.10: BI Candriam Money Market Euro
Annexe 2.11: BI Belfius Equities Be=Long P
Annexe 2.12: BI Belfius Equities Cure P
Annexe 2.13: BI Belfius Equities Wo=men P

Annexe 1 : Branche 21

Comment la pension complémentaire est-elle gérée ?

Taux d'intérêt garanti brut et rendements nets lorsque la durée restante entre la date d'affiliation au produit de pension et l'âge légal de la pension est inférieure à 8 ans.

Quel est le **taux d'intérêt garanti** ?

Durée restante entre la date d'affiliation et votre âge légal de pension	Taux d'intérêt garanti (brut)
< 8 ans et ≥ 3 ans	1,50%
< 3 ans	0,75%

Quels sont les **rendements nets** ?

Les **rendements nets** attribués lorsque la durée restante entre la date d'affiliation au produit de pension et l'âge légal de la pension est **inférieur à 8 ans mais d'au moins 3 ans**:

Période	Taux d'intérêt garanti	Participation bénéficiaire nette	Total
01/01/2020 - 31/12/2020	0,00%	0,11%	0,11%
01/01/2021 - 31/12/2021	0,00%	0,11%	0,11%
01/01/2022 - 31/12/2022	0,00%	0,11%	0,11%
01/01/2023 - 14/07/2023	0,00%	0,11%	0,11%
15/07/2023 - 31/12/2023	1,38%	0,00%	1,38%
01/01/2024 - 31/12/2024	1,38%	0,00%	1,38%

Les **rendements nets** attribués lorsque la durée restante entre la date d'affiliation au produit de pension et l'âge légal de la pension est **inférieur à 3 ans**:

Période	Taux d'intérêt garanti*	Participation bénéficiaire nette	Total*
01/01/2020 - 31/12/2020	-0,12%	0,00%	-0,12%
01/01/2021 - 31/12/2021	-0,12%	0,00%	-0,12%
01/01/2022 - 31/12/2022	-0,12%	0,00%	-0,12%
01/01/2023 - 14/07/2023	-0,12%	0,00%	-0,12%
15/07/2023 - 31/12/2023	0,63%	0,22%	0,85%
01/01/2024 - 31/12/2024	0,63%	0,22%	0,85%

*Les rendements nets négatifs sont la conséquence d'un environnement de taux d'intérêt bas avec des rendements moyens négatifs pour les obligations d'État belges à 3 ans en 2020 et 2021. Ce n'est qu'à partir de 2022 que les rendements de ces obligations d'État sont redevenus légèrement positifs.

Attention, les rendements passés ne sont pas un indicateur fiable des rendements futurs. Les investissements peuvent évoluer différemment à l'avenir.

Annexe 2 : Branche 23 gestion des réserves de pension par fonds d'investissements

2.1: BI Pictet Multi Asset Opportunities P

Comment les réserves de pension sont-elles investies ?

Le fonds de placement interne investit dans le fonds Pictet Multi Asset Opportunities. L'objectif du fonds est d'accroître la valeur de votre investissement en utilisant l'indice Euro Short Term Rate (€STR), un indice qui ne prend pas en considération les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour la mesure du rendement.

Le fonds investit principalement dans un large éventail d'obligations (y compris des obligations convertibles), des instruments du marché monétaire, des actions et des dépôts. Le fonds peut investir en Chine continentale et sur les marchés émergents. Ce fonds investit dans le monde entier et peut investir dans n'importe quel secteur, n'importe quelle devise et n'importe quelle qualité de crédit.

Le fonds peut acquérir une exposition aux actifs en portefeuille en investissant dans d'autres fonds, ce qui peut avoir pour conséquence de doubler certains frais. Le fonds peut utiliser des produits dérivés pour réduire différents risques (couverture) et à des fins d'optimisation de la gestion du portefeuille. Il peut utiliser des produits structurés pour s'assurer une exposition aux actifs en portefeuille. Le fonds est libellé en EUR.

Dans le cadre de la gestion active du fonds, le gestionnaire d'investissement utilise une approche de gestion des risques pour rechercher des opportunités de performance supplémentaires. Il applique une stratégie d'allocation flexible avec un biais vers les entreprises présentant des caractéristiques ESG supérieures. Il exclut également ou restreint de manière significative les investissements directs dans des émetteurs qui sont jugés nuisibles à la société ou à l'environnement, tels que le tabac, les armes et les combustibles fossiles, ou qui enfreignent gravement les normes internationales en matière de droits de l'homme et d'autres sujets tels que les normes de travail et la protection de l'environnement. Il exerce ses droits de vote de manière méthodique et peut mener un dialogue avec des émetteurs afin d'avoir une incidence positive sur les pratiques ESG.

La composition du portefeuille n'est pas limitée par rapport à l'indice de référence, de sorte que la performance du fonds peut varier par rapport à celle de l'indice de référence.

Vous trouverez plus d'informations sur la politique d'investissement du fonds dans le règlement de gestion interne que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT7001REGL_FR.

Quels sont les risques ?

Ce fonds est un fonds mixte avec un risque faible. L'indicateur de risque synthétique (SRI) de ce fonds est de 3 sur une échelle de 1 à 7.

Quel a été le rendement du plan de pension sur les 5 dernières années ?

Rendements nets attribués	Période	Rendement
	26/04/2022* – 31/12/2022	-6,40%
	01/01/2023 – 31/12/2023	5,10%
	01/01/2024 – 31/12/2024	7,70%
	01/01/2025 – 31/12/2025	

* Date de début du fonds

Attention, les rendements passés ne sont pas un indicateur fiable des rendements futurs. Les investissements peuvent évoluer différemment à l'avenir.

Quels sont les coûts ?

Belfius Insurance prélève des coûts pour la gestion du plan de pension. Ces coûts ont un impact sur le montant de votre pension complémentaire. Deux types de coûts sont prélevés:

1) Coûts d'entrée: maximum 4,00%

Ces coûts sont prélevés sur chaque contribution versée. Le pourcentage mentionné ci-dessus est le pourcentage maximum qui peut être appliqué. Les frais réellement facturés peuvent varier entre 2% et 4%.

2) Coûts récurrents: 1,97%

Ces coûts sont prélevés chaque année sur le montant total des réserves constituées.

Les réserves de pension sont-elles investies de manière durable ?

Le fonds de placement interne investit dans le fonds Pictet Multi Asset Opportunities. L'objectif du fonds est d'accroître la valeur de votre investissement en utilisant l'indice Euro Short Term Rate (€STR), un indice qui ne prend pas en considération les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour la mesure du rendement.

Le fonds investit principalement dans un large éventail d'obligations (y compris des obligations convertibles), des instruments du marché monétaire, des actions et des dépôts. Le fonds peut investir en Chine continentale et sur les marchés émergents. Ce fonds investit dans le monde entier et peut investir dans n'importe quel secteur, n'importe quelle devise et n'importe quelle qualité de crédit.

Le fonds peut acquérir une exposition aux actifs en portefeuille en investissant dans d'autres fonds, ce qui peut avoir pour conséquence de doubler certains frais. Le fonds peut utiliser des produits dérivés pour réduire différents risques (couverture) et à des fins d'optimisation de la gestion du portefeuille. Il peut utiliser des produits structurés pour s'assurer une exposition aux actifs en portefeuille. Le fonds est libellé en EUR.

Dans le cadre de la gestion active du fonds, le gestionnaire d'investissement utilise une approche de gestion des risques pour rechercher des opportunités de performance supplémentaires. Il applique une stratégie d'allocation flexible avec un biais vers les entreprises présentant des caractéristiques ESG supérieures. Il exclut également ou restreint de manière significative les investissements directs dans des émetteurs qui sont jugés nuisibles à la société ou à l'environnement, tels que le tabac, les armes et les combustibles fossiles, ou qui enfreignent gravement les normes internationales en matière de droits de l'homme et d'autres sujets tels que les normes de travail et la protection de l'environnement.

Il exerce ses droits de vote de manière méthodique et peut mener un dialogue avec des émetteurs afin d'avoir une incidence positive sur les pratiques ESG.

La composition du portefeuille n'est pas limitée par rapport à l'indice de référence, de sorte que la performance du fonds peut varier par rapport à celle de l'indice de référence.

Vous trouverez plus d'informations sur les aspects ESG dans les informations précontractuelles SFDR que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=SFDRPICTETMAO_FR.

2.2: BI ODDO BHF Polaris Moderate LV P

Comment les réserves de pension sont-elles investies ?

Le fonds de placement interne investit dans le fonds ODDO BHF Polaris Moderate LV. Le but recherché par un placement dans le fonds est d'éviter des pertes importantes dues à une chute des cours des actions grâce à la répartition des actifs et de dégager un rendement supplémentaire, supérieur à celui d'un investissement obligataire.

Le fonds investit activement dans un mélange d'obligations, d'actions, de certificats et de placements sur le marché monétaire. Sur une base agrégée, l'allocation aux actions et aux obligations est principalement axée sur l'Europe. Une allocation active aux titres des Etats-Unis et des marchés émergents peut également être mise en oeuvre à la discrétion du gérant. Le pourcentage d'actions visé s'établit entre 0 et 40 %. Les placements obligataires du fonds se composent principalement d'obligations d'État et d'entreprises ainsi que d'obligations hypothécaires. Par ailleurs, jusqu'à 10 % du portefeuille-titres peuvent être investis dans des parts de fonds de placement et d'ETF.

Dans le cadre de la gestion du fonds, il est également possible de recourir à des instruments financiers à terme. Le gérant du fonds intègre les risques de durabilité dans son processus d'investissement en tenant compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) lors de la prise de décisions d'investissement ainsi que des conséquences négatives importantes de ces décisions sur les facteurs de durabilité.

Le processus d'investissement repose sur l'intégration ESG, les exclusions normatives (notamment, Pacte mondial des Nations Unies, armes non conventionnelles), les exclusions sectorielles et une approche « best-in-class ». Les actifs dans lesquels le fonds investit sont donc soumis à des restrictions liées aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Vous trouverez plus d'informations sur la politique d'investissement du fonds dans le règlement de gestion interne que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT7001REGL_FR.

Quels sont les risques ?

Ce fonds est un fonds mixte avec un risque faible. L'indicateur de risque synthétique (SRI) de ce fonds est de 2 sur une échelle de 1 à 7.

Quel a été le rendement du plan de pension sur les 5 dernières années ?

Rendements nets attribués

Période	Rendement
23/05/2022* – 31/12/2022	-4,10%
01/01/2023 – 31/12/2023	6,00%
01/01/2024 – 31/12/2024	6,40%
01/01/2025 – 31/12/2025	

* Date de début du fonds

Attention, les rendements passés ne sont pas un indicateur fiable des rendements futurs. Les investissements peuvent évoluer différemment à l'avenir.

Quels sont les coûts ?

Belfius Insurance prélève des coûts pour la gestion du plan de pension. Ces coûts ont un impact sur le montant de votre pension complémentaire. Deux types de coûts sont prélevés:

1) Coûts d'entrée: maximum 4,00%

Ces coûts sont prélevés sur chaque contribution versée. Le pourcentage mentionné ci-dessus est le pourcentage maximum qui peut être appliqué. Les frais réellement facturés peuvent varier entre 2% et 4%.

2) Coûts récurrents: 1,72%

Ces coûts sont prélevés chaque année sur le montant total des réserves constituées.

Les réserves de pension sont-elles investies de manière durable ?

Le fonds de placement interne investit dans le fonds ODDO BHF Polaris Moderate LV. Le but recherché par un placement dans le fonds est d'éviter des pertes importantes dues à une chute des cours des actions grâce à la répartition des actifs et de dégager un rendement supplémentaire, supérieur à celui d'un investissement obligataire.

Le fonds investit activement dans un mélange d'obligations, d'actions, de certificats et de placements sur le marché monétaire. Sur une base agrégée, l'allocation aux actions et aux obligations est principalement axée sur l'Europe. Une allocation active aux titres des Etats-Unis et des marchés émergents peut également être mise en oeuvre à la discrétion du gérant. Le pourcentage d'actions visé s'établit entre 0 et 40 %. Les placements obligataires du fonds se composent principalement d'obligations d'État et d'entreprises ainsi que d'obligations hypothécaires. Par ailleurs, jusqu'à 10 % du portefeuille-titres peuvent être investis dans des parts de fonds de placement et d'ETF.

Dans le cadre de la gestion du fonds, il est également possible de recourir à des instruments financiers à terme. Le gérant du fonds intègre les risques de durabilité dans son processus d'investissement en tenant compte des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) lors de la prise de décisions d'investissement ainsi que des conséquences négatives importantes de ces décisions sur les facteurs de durabilité. Le processus d'investissement repose sur l'intégration ESG, les exclusions normatives (notamment, Pacte mondial des Nations Unies, armes non conventionnelles), les exclusions sectorielles et une approche « best-in-class ». Les actifs dans lesquels le fonds investit sont donc soumis à des restrictions liées aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Vous trouverez plus d'informations sur les aspects ESG dans les informations précontractuelles SFDR que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=SFDRRODDOBPML_FR.

2.3: BI FvS Global Flexible P

Comment les réserves de pension sont-elles investies ?

Le fonds de placement interne investit dans le fonds FvS Global Flexible . L'objectif de la politique d'investissement du fonds consiste à réaliser une plus-value intéressante en tenant compte du risque d'investissement et de principes en matière de durabilité. La stratégie d'investissement est définie sur la base de l'analyse fondamentale des marchés financiers mondiaux. Les investissements sont sélectionnés selon des critères de maintien de la valeur (Value), de rapport opportunités/risques et de durabilité.

Le fonds est géré activement. Le gestionnaire de fonds définit, contrôle régulièrement et, si nécessaire, réajuste la composition du portefeuille selon les critères définis dans la politique d'investissement. La performance du fonds n'est pas comparée à celle d'un indice de référence. Dans le cadre de ses décisions d'investissement concernant le fonds, le gestionnaire de fonds applique la politique de durabilité de la société de gestion et ses prescriptions énoncées conformément aux critères ESG relatifs aux instruments financiers durables tels que définis plus en détail à la section « Politique de durabilité » du prospectus.

Le fonds investit ses actifs dans des titres de toutes sortes, y compris des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats, d'autres produits structurés (par exemple, reverse convertibles, obligations à option, obligations convertibles), des fonds cibles, des dérivés, des liquidités et des dépôts à terme, pour autant que les conditions susmentionnées soient remplies. 10 % maximum des actifs nets du fonds peuvent être investis indirectement en or.

La part investie dans d'autres fonds, qui doivent eux-mêmes également respecter les règles de la politique de durabilité, ne doit pas dépasser 10 % des actifs du fonds. Le fonds a la possibilité d'investir jusqu'à 50 % de son actif net dans des obligations à haut rendement. Le fonds peut recourir à des instruments financiers dont la valeur dépend des prix futurs d'autres actifs (« dérivés ») à des fins de couverture ou d'augmentation du capital.

Vous trouverez plus d'informations sur la politique d'investissement du fonds dans le règlement de gestion interne que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT7001REGL_FR.

Quels sont les risques ?

Ce fonds est un fonds mixte avec un risque moyen. L'indicateur de risque synthétique (SRI) de ce fonds est de 3 sur une échelle de 1 à 7.

Quel a été le rendement du plan de pension sur les 5 dernières années ?

Rendements nets attribués

Période	Rendement
26/04/2022* - 31/12/2022	-6,5%
01/01/2023 - 31/12/2023	10,9%
01/01/2024 - 31/12/2024	11,0%
01/01/2025 - 31/12/2025	

* Date de début du fonds

Attention, les rendements passés ne sont pas un indicateur fiable des rendements futurs. Les investissements peuvent évoluer différemment à l'avenir.

Quels sont les coûts ?

Belfius Insurance prélève des coûts pour la gestion du plan de pension. Ces coûts ont un impact sur le montant de votre pension complémentaire. Deux types de coûts sont prélevés:

1) Coûts d'entrée: maximum 4,00%

Ces coûts sont prélevés sur chaque contribution versée. Le pourcentage mentionné ci-dessus est le pourcentage maximum qui peut être appliqué. Les frais réellement facturés peuvent varier entre 2% et 4%.

2) Coûts récurrents: 2,13%

Ces coûts sont prélevés chaque année sur le montant total des réserves constituées.

Les réserves de pension sont-elles investies de manière durable ?

Le fonds de placement interne investit dans le fonds FvS Global Flexible. L'objectif de la politique d'investissement du fonds consiste à réaliser une plus-value intéressante en tenant compte du risque d'investissement et de principes en matière de durabilité. La stratégie d'investissement est définie sur la base de l'analyse fondamentale des marchés financiers mondiaux. Les investissements sont sélectionnés selon des critères de maintien de la valeur (Value), de rapport opportunités/risques et de durabilité. Le fonds est géré activement.

Le gestionnaire de fonds définit, contrôle régulièrement et, si nécessaire, réajuste la composition du portefeuille selon les critères définis dans la politique d'investissement. La performance du fonds n'est pas comparée à celle d'un indice de référence. Dans le cadre de ses décisions d'investissement concernant le fonds, le gestionnaire de fonds applique la politique de durabilité de la société de gestion et ses prescriptions énoncées conformément aux critères ESG relatifs aux instruments financiers durables tels que définis plus en détail à la section « Politique de durabilité » du prospectus.

Le fonds investit ses actifs dans des titres de toutes sortes, y compris des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats, d'autres produits structurés (par exemple, reverse convertibles, obligations à option, obligations convertibles), des fonds cibles, des dérivés, des liquidités et des dépôts à terme, pour autant que les conditions susmentionnées soient remplies. 10 % maximum des actifs nets du fonds peuvent être investis indirectement en or. La part investie dans d'autres fonds, qui doivent eux-mêmes également respecter les règles de la politique de durabilité, ne doit pas dépasser 10 % des actifs du fonds.

Le fonds a la possibilité d'investir jusqu'à 50 % de son actif net dans des obligations à haut rendement. Le fonds peut recourir à des instruments financiers dont la valeur dépend des prix futurs d'autres actifs (« dérivés ») à des fins de couverture ou d'augmentation du capital.

Vous trouverez plus d'informations sur les aspects ESG dans les informations précontractuelles SFDR que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=SFDRFVSGF_FR.

2.4: BI Carmignac Global Active I EUR P

Comment les réserves de pension sont-elles investies ?

Le fonds de placement interne investit dans le fonds Carmignac Global Active I EUR. L'objectif du fonds est d'obtenir, sur un horizon de placement recommandé de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle l'indicateur de référence du fonds composé pour 20% d'€STER capitalisé, pour 40% l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD) et pour 40% l'indice mondial obligataire ICE BofA Global Government. L'indicateur est rebalancé trimestriellement et converti en Euro.

Ce fonds est un OPCVM géré activement. Un OPCVM géré activement est un OPCVM dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est au moins partiellement basé sur l'indicateur, la stratégie d'investissement ne dépend pas de l'indicateur. Aussi, les positions du fonds et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant à cet écart. Les principaux moteurs de performance du fonds sont les suivants : - Les actions : le fonds investit minimum 25% et est exposé entre 0% à 50% de son actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 25% de l'actif net). - Les produits de taux : l'actif net du fonds est investi au minimum à 40% en produits obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et en produits monétaires. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds sera au moins «Investment Grade» selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation ou notée équivalente par la société de gestion.

Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25% de l'actif net. - Les devises : le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. L'investissement dans les marchés émergents ne peut pas dépasser 25% de l'actif net, dont 10% maximum sur le marché domestique chinois.

Le Fonds peut être exposé au risque de change à hauteur de 100% de l'actif net du fait des actifs non libellés en euros. L'allocation d'actifs du portefeuille entre les différentes classes d'actifs se fonde sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial, de ses perspectives d'évolution et peut varier en fonction des anticipations du gérant. La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les produits de taux ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité. Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.

Vous trouverez plus d'informations sur la politique d'investissement du fonds dans le règlement de gestion interne que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT7001REGL_FR.

Quels sont les risques ?

Ce fonds est un fonds mixte avec un risque moyen. L'indicateur de risque synthétique (SRI) de ce fonds est de 3 sur une échelle de 1 à 7.

Quel a été le rendement du plan de pension sur les 5 dernières années ?

Rendements nets attribués

Période	Rendement
28/04/2022* – 31/12/2022	-3,6%
01/01/2023 – 31/12/2023	2,3%
01/01/2024 – 31/12/2024	6,2%
01/01/2025 – 31/12/2025	

* Date de début du fonds

Attention, les rendements passés ne sont pas un indicateur fiable des rendements futurs. Les investissements peuvent évoluer différemment à l'avenir.

Quels sont les coûts ?

Belfius Insurance prélève des coûts pour la gestion du plan de pension. Ces coûts ont un impact sur le montant de votre pension complémentaire. Deux types de coûts sont prélevés :

1) Coûts d'entrée: maximum 4,00%

Ces coûts sont prélevés sur chaque contribution versée. Le pourcentage mentionné ci-dessus est le pourcentage maximum qui peut être appliqué. Les frais réellement facturés peuvent varier entre 2% et 4%.

2) Coûts récurrents: 2,35%

Ces coûts sont prélevés chaque année sur le montant total des réserves constituées.

Les réserves de pension sont-elles investies de manière durable ?

Le fonds de placement interne investit dans le fonds Carmignac Global Active I EUR. L'objectif du fonds est d'obtenir, sur un horizon de placement recommandé de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle l'indicateur de référence du fonds composé pour 20% d'€STER capitalisé, pour 40% l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD) et pour 40% l'indice mondial obligataire ICE BofA Global Government. L'indicateur est rebalancé trimestriellement et converti en Euro. Ce fonds est un OPCVM géré activement.

Un OPCVM géré activement est un OPCVM dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est au moins partiellement basé sur l'indicateur, la stratégie d'investissement ne dépend pas de l'indicateur. Aussi, les positions du fonds et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant à cet écart.

Les principaux moteurs de performance du fonds sont les suivants : - Les actions : le fonds investit minimum 25% et est exposé entre 0% à 50% de son actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 25% de l'actif net). - Les produits de taux : l'actif net du fonds est investi au minimum à 40% en produits obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et en produits monétaires. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds sera au moins «Investment Grade» selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation ou notée équivalente par la société de gestion.

Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25% de l'actif net. - Les devises : le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.

L'investissement dans les marchés émergents ne peut pas dépasser 25% de l'actif net, dont 10% maximum sur le marché domestique chinois. Le Fonds peut être exposé au risque de change à hauteur de 100% de l'actif net du fait des actifs non libellés en euros.

L'allocation d'actifs du portefeuille entre les différentes classes d'actifs se fonde sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial, de ses perspectives d'évolution et peut varier en fonction des anticipations du gérant. La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les produits de taux ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité. Le gérant pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.

Vous trouverez plus d'informations sur les aspects ESG dans les informations précontractuelles SFDR que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=SFDRCARMIGNAC_FR.

2.5: BI M&G (Lux) Sustainable Multi-Asset Growth Fund P

Comment les réserves de pension sont-elles investies ?

Le fonds de placement interne investit dans le fonds M&G (Lux) Sustainable Multi-Asset Growth Fund. Le fonds cherche à limiter la volatilité moyenne à 20 % par an sur chaque période de cinq ans tout en offrant un rendement total (croissance du capital et un revenu) et en appliquant des critères ESG et de durabilité.

Le fonds a la possibilité d'investir dans un mélange d'actifs tels que des actions, des titres liés à des actions, des titres à revenu fixe, des liquidités ou des actifs facilement convertibles en liquidités. Ces investissements peuvent provenir du monde entier, y compris des marchés émergents, et être libellés dans n'importe quelle devise. En règle générale, le fonds détiendra 55 à 100 % de sa valeur nette d'inventaire en actions et en titres liés aux actions, mais le gestionnaire d'investissement n'est pas tenu de maintenir un niveau spécifique d'exposition aux actions.

Le fonds investit dans des actifs qui répondent aux critères ESG et de durabilité. Les types d'exclusions suivants s'appliquent aux investissements directs du fonds : - Exclusions fondées sur des normes : investissements dont on estime qu'ils ne respectent pas les normes de conduite généralement acceptées dans les domaines des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. - Les exclusions sectorielles et/ou fondées sur les valeurs sont des investissements et/ou des secteurs exposés à des activités commerciales jugées préjudiciables à la santé humaine, au bien-être de la société ou à l'environnement, ou estimées non conformes aux critères sectoriels et/ou fondés sur les valeurs du fonds. - Autres exclusions : investissements estimés comme étant en conflit avec les critères ESG et/ou les critères d'impact. Les références à "estimé" ci-dessus signifient l'évaluation conformément aux critères ESG et aux critères de durabilité. En général, le fonds détient 20 à 50 % de sa valeur nette d'inventaire en actifs à impact positif.

Les actifs à impact positif sont des actifs qui ont un impact social positif en répondant aux défis sociaux et environnementaux les plus importants du monde. Le fonds détiendra toujours au moins 20% de sa valeur nette d'inventaire en actifs à impact positif et il n'y a pas de limite supérieure au niveau de l'exposition à l'impact positif. Le fonds peut également investir indirectement par le biais d'autres organismes de placement collectif (y compris les fonds gérés par M&G) et de produits dérivés, qui ne sont pas soumis aux mêmes critères ESG et de durabilité que les titres détenus directement.

Le Gestionnaire d'investissement évaluera l'adéquation de ces instruments par rapport à l'objectif d'investissement du fonds. Si un produit dérivé ne répond pas aux critères ESG et de durabilité, le fonds peut uniquement investir par le biais de l'instrument afin de profiter des mouvements du marché à court terme et de couvrir les risques de change.

Vous trouverez plus d'informations sur la politique d'investissement du fonds dans le règlement de gestion interne que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT7001REGL_FR.

Quels sont les risques ?

Ce fonds est un fonds mixte avec un risque élevé. L'indicateur de risque synthétique (SRI) de ce fonds est de 3 sur une échelle de 1 à 7.

Quel a été le rendement du plan de pension sur les 5 dernières années ?

Rendements nets attribués

Période	Rendement
27/04/2022* – 31/12/2022	-8,7%
01/01/2023 – 31/12/2023	7,6%
01/01/2024 – 31/12/2024	6,9%
01/01/2025 – 31/12/2025	

* Date de début du fonds

Attention, les rendements passés ne sont pas un indicateur fiable des rendements futurs. Les investissements peuvent évoluer différemment à l'avenir.

Quels sont les coûts ?

Belfius Insurance prélève des coûts pour la gestion du plan de pension. Ces coûts ont un impact sur le montant de votre pension complémentaire. Deux types de coûts sont prélevés:

1) Coûts d'entrée: maximum 4,00%

Ces coûts sont prélevés sur chaque contribution versée. Le pourcentage mentionné ci-dessus est le pourcentage maximum qui peut être appliqué. Les frais réellement facturés peuvent varier entre 2% et 4%.

2) Coûts récurrents: 2,27%

Ces coûts sont prélevés chaque année sur le montant total des réserves constituées.

Les réserves de pension sont-elles investies de manière durable ?

Le fonds de placement interne investit dans le fonds M&G (Lux) Sustainable Multi-Asset Growth Fund. Le fonds cherche à limiter la volatilité moyenne à 20 % par an sur chaque période de cinq ans tout en offrant un rendement total (croissance du capital et un revenu) et en appliquant des critères ESG et de durabilité.

Le fonds a la possibilité d'investir dans un mélange d'actifs tels que des actions, des titres liés à des actions, des titres à revenu fixe, des liquidités ou des actifs facilement convertibles en liquidités. Ces investissements peuvent provenir du monde entier, y compris des marchés émergents, et être libellés dans n'importe quelle devise.

En règle générale, le fonds détiendra 55 à 100 % de sa valeur nette d'inventaire en actions et en titres liés aux actions, mais le gestionnaire d'investissement n'est pas tenu de maintenir un niveau spécifique d'exposition aux actions.

Le fonds investit dans des actifs qui répondent aux critères ESG et de durabilité. Les types d'exclusions suivants s'appliquent aux investissements directs du fonds : - Exclusions fondées sur des normes : investissements dont on estime qu'ils ne respectent pas les normes de conduite généralement acceptées dans les domaines des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. - Les exclusions sectorielles et/ou fondées sur les valeurs sont des investissements et/ou des secteurs exposés à des activités commerciales jugées préjudiciables à la santé humaine, au bien-être de la société ou à l'environnement, ou estimées non conformes aux critères sectoriels et/ou fondés sur les valeurs du fonds. - Autres exclusions : investissements estimés comme étant en conflit avec les critères ESG et/ou les critères d'impact. Les références à "estimé" ci-dessus signifient l'évaluation conformément aux critères ESG et aux critères de durabilité.

En général, le fonds détient 20 à 50 % de sa valeur nette d'inventaire en actifs à impact positif. Les actifs à impact positif sont des actifs qui ont un impact social positif en répondant aux défis sociaux et environnementaux les plus importants du monde. Le fonds détiendra toujours au moins 20% de sa valeur nette d'inventaire en actifs à impact positif et il n'y a pas de limite supérieure au niveau de l'exposition à l'impact positif.

Le fonds peut également investir indirectement par le biais d'autres organismes de placement collectif (y compris les fonds gérés par M&G) et de produits dérivés, qui ne sont pas soumis aux mêmes critères ESG et de durabilité que les titres détenus directement. Le Gestionnaire d'investissement évaluera l'adéquation de ces instruments par rapport à l'objectif d'investissement du fonds. Si un produit dérivé ne répond pas aux critères ESG et de durabilité, le fonds peut uniquement investir par le biais de l'instrument afin de profiter des mouvements du marché à court terme et de couvrir les risques de change.

Vous trouverez plus d'informations sur les aspects ESG dans les informations précontractuelles SFDR que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=SFDRMGSMGF_FR.

2.6: BI R-co DYNAMIC P

Comment les réserves de pension sont-elles investies ?

Le fonds d'investissement interne investit dans le fonds R-co Dynamic. Le fonds a pour objectif de gestion la recherche de performance nette de frais, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, le fonds ne dispose pas d'indicateur de référence.

La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents du fonds, repose sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasimonopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.

Vous trouverez plus d'informations sur la politique d'investissement du fonds dans le règlement de gestion interne que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imaging servlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT7001REGL_FR.

Quels sont les risques ?

Ce fonds est un fonds mixte avec un risque élevé. L'indicateur de risque synthétique (SRI) de ce fonds est de 4 sur une échelle de 1 à 7.

Quel a été le rendement du plan de pension sur les 5 dernières années ?

Rendements nets attribués

Période	Rendement
26/04/2022* - 31/12/2022	-2,3%
01/01/2023 - 31/12/2023	11,9%
01/01/2024 - 31/12/2024	15,9%
01/01/2025 - 31/12/2025	

* Date de début du fonds

Attention, les rendements passés ne sont pas un indicateur fiable des rendements futurs. Les investissements peuvent évoluer différemment à l'avenir.

Quels sont les coûts ?

Belfius Insurance prélève des coûts pour la gestion du plan de pension. Ces coûts ont un impact sur le montant de votre pension complémentaire. Deux types de coûts sont prélevés:

1) Coûts d'entrée: maximum 4,00%

Ces coûts sont prélevés sur chaque contribution versée. Le pourcentage mentionné ci-dessus est le pourcentage maximum qui peut être appliqué. Les frais réellement facturés peuvent varier entre 2% et 4%.

2) Coûts récurrents: 2,17%

Ces coûts sont prélevés chaque année sur le montant total des réserves constituées.

Les réserves de pension sont-elles investies de manière durable ?

Le fonds d'investissement interne investit dans le fonds R-co Dynamic. Le fonds a pour objectif de gestion la recherche de performance nette de frais, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en oeuvre d'une gestion active et discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, le fonds ne dispose pas d'indicateur de référence.

La stratégie mise en oeuvre afin de sélectionner les sous-jacents du fonds, repose sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasimonopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable.

Vous trouverez plus d'informations sur les aspects ESG dans les informations précontractuelles SFDR que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=SFDRRCODT_FR.

2.7: BI Belfius Smart Future P

Comment les réserves de pension sont-elles investies ?

Le fonds de placement interne investit dans le fonds Belfius Smart Future. Le fonds a pour objectif d'accroître le capital de l'actionnaire par une gestion active du portefeuille. Ce fonds est axé sur les actions d'entreprises proposant des solutions aux défis environnementaux, sociaux et sociétaux actuels et à venir.

Le fonds est donc investi dans trois domaines : l'innovation, l'être humain et la planète. Ni la répartition thématique ni la pondération de ces domaines ne sont prédéterminées ; elles sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Le fonds ne vise pas un objectif d'investissement durable au sens du règlement SFDR, mais privilégie des critères environnementaux et/ou sociétaux. En outre, tous les actifs dans lesquels le fonds investit soit ont un objectif d'investissement durable, soit présentent des spécificités environnementales et/ou sociétales. Les actifs peuvent également être porteurs du label « Towards Sustainability » ou avoir fait l'objet d'une acceptation formelle quant au respect des normes de ce label.

La méthode de sélection utilisée pour les fonds sous-jacents comporte plusieurs étapes et commence par une sélection thématique. Par exemple, chaque actif est analysé pour en vérifier la conformité par rapport aux exclusions légales et aux activités controversées. Chaque actif est également sélectionné sur la base des normes internationales relatives aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. La liste des fonds éligibles est le résultat d'une analyse des politiques d'exclusion des fonds et d'un passage au crible des actifs, le but étant de déterminer si ces investissements sont conformes à notre politique d'exclusion. Une fois que les fonds sont sélectionnés et investis par le fonds de fonds, un suivi régulier est effectué pour s'assurer que tous les actifs de ces fonds satisfont aux critères de maintien dans le portefeuille.

Le fonds peut investir dans des fonds d'investissement de différents gestionnaires, l'accent étant mis principalement sur des fonds d'actions. Les actions faisant partie du fonds d'investissement peuvent être émises par des entreprises de tous secteurs et de tous pays et peuvent être cotées dans toutes les devises, y compris les devises des marchés émergents.

Vous trouverez plus d'informations sur la politique d'investissement du fonds dans le règlement de gestion interne que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT7001REGL_FR.

Quels sont les risques ?

Ce fonds est un fonds d'actions. L'indicateur de risque synthétique (SRI) de ce fonds est de 4 sur une échelle de 1 à 7.

Quel a été le rendement du plan de pension sur les 5 dernières années ?

Rendements nets attribués

Période	Rendement
26/04/2022* - 31/12/2022	-9,2%
01/01/2023 - 31/12/2023	6,5%
01/01/2024 - 31/12/2024	10,3%
01/01/2025 - 31/12/2025	

* Date de début du fonds

Attention, les rendements passés ne sont pas un indicateur fiable des rendements futurs. Les investissements peuvent évoluer différemment à l'avenir.

Quels sont les coûts ?

Belfius Insurance prélève des coûts pour la gestion du plan de pension. Ces coûts ont un impact sur le montant de votre pension complémentaire. Deux types de coûts sont prélevés:

1) Coûts d'entrée: maximum 4,00%

Ces coûts sont prélevés sur chaque contribution versée. Le pourcentage mentionné ci-dessus est le pourcentage maximum qui peut être appliqué. Les frais réellement facturés peuvent varier entre 2% et 4%.

2) Coûts récurrents: 2,29%

Ces coûts sont prélevés chaque année sur le montant total des réserves constituées.

Les réserves de pension sont-elles investies de manière durable ?

Le fonds de placement interne investit dans le fonds Belfius Smart Future. Le fonds a pour objectif d'accroître le capital de l'actionnaire par une gestion active du portefeuille. Ce fonds est axé sur les actions d'entreprises proposant des solutions aux défis environnementaux, sociaux et sociétaux actuels et à venir.

Le fonds est donc investi dans trois domaines : l'innovation, l'être humain et la planète. Ni la répartition thématique ni la pondération de ces domaines ne sont prédéterminées ; elles sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Le fonds ne vise pas un objectif d'investissement durable au sens du règlement SFDR, mais privilégie des critères environnementaux et/ou sociétaux. En outre, tous les actifs dans lesquels le fonds investit soit ont un objectif d'investissement durable, soit présentent des spécificités environnementales et/ou sociétales. Les actifs peuvent également être porteurs du label « Towards Sustainability » ou avoir fait l'objet d'une acceptation formelle quant au respect des normes de ce label.

La méthode de sélection utilisée pour les fonds sous-jacents comporte plusieurs étapes et commence par une sélection thématique. Par exemple, chaque actif est analysé pour en vérifier la conformité par rapport aux exclusions légales et aux activités controversées. Chaque actif est également sélectionné sur la base des normes internationales relatives aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. La liste des fonds éligibles est le résultat d'une analyse des politiques d'exclusion des fonds et d'un passage au crible des actifs, le but étant de déterminer si ces investissements sont conformes à notre politique d'exclusion. Une fois que les fonds sont sélectionnés et investis par le fonds de fonds, un suivi régulier est effectué pour s'assurer que tous les actifs de ces fonds satisfont aux critères de maintien dans le portefeuille.

Le fonds peut investir dans des fonds d'investissement de différents gestionnaires, l'accent étant mis principalement sur des fonds d'actions. Les actions faisant partie du fonds d'investissement peuvent être émises par des entreprises de tous secteurs et de tous pays et peuvent être cotées dans toutes les devises, y compris les devises des marchés émergents.

Vous trouverez plus d'informations sur la politique d'investissement du fonds dans le règlement de gestion interne que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT7001REGL_FR.

2.8: BI Baillie Gifford Global Dividend Growth P

Comment les réserves de pension sont-elles investies ?

Le fonds d'investissement interne investit dans le fonds Baillie Gifford Global Dividend Growth Fund. Le fonds vise à générer des revenus supérieurs à ceux des titres internationaux et à réaliser à la fois des bénéfices et un accroissement de capital à long terme. Il s'agit majoritairement d'investissements dans des actions d'entreprises du monde entier, lesquelles satisfont aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents, à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs et de celles qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies pour les entreprises.

Le fonds investit au moins 90 % dans des actions d'entreprises du monde entier qui témoignent d'une gestion et d'un comportement responsables. Initialement, ce seront les gestionnaires qui procéderont à la sélection des investissements dans le fonds, sur la base de leur propre analyse.

Par ailleurs, les gestionnaires s'appuieront sur leur propre analyse et sur des sources de données externes pour évaluer si les entreprises sont gérées et se comportent de manière responsable. Ils procéderont à cette évaluation en s'aidant de normes qui tiennent compte des droits de l'homme, des droits du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et en adoptant une approche d'exclusion.

Le fonds est géré activement, et aucun indice n'est utilisé pour déterminer ou limiter la composition du portefeuille du fonds. La performance et le rendement du fonds (nets de frais) sont mesurés par rapport à l'indice MSCI ACWI. Le fonds a pour ambition de surperformer l'indice.

Vous trouverez plus d'informations sur la politique d'investissement du fonds dans le règlement de gestion interne que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT7001REGL_FR.

Quels sont les risques ?

Ce fonds est un fonds d'actions. L'indicateur de risque synthétique (SRI) de ce fonds est de 4 sur une échelle de 1 à 7.

Quel a été le rendement du plan de pension sur les 5 dernières années ?

Rendements nets attribués

Période	Rendement
26/04/2022* - 31/12/2022	-5,0%
01/01/2023 - 31/12/2023	14,1%
01/01/2024 - 31/12/2024	9,6%
01/01/2025 - 31/12/2025	

* Date de début du fonds

Attention, les rendements passés ne sont pas un indicateur fiable des rendements futurs. Les investissements peuvent évoluer différemment à l'avenir.

Quels sont les coûts ?

Belfius Insurance prélève des coûts pour la gestion du plan de pension. Ces coûts ont un impact sur le montant de votre pension complémentaire. Deux types de coûts sont prélevés:

1) Coûts d'entrée: maximum 4%

Ces coûts sont prélevés sur chaque contribution versée. Le pourcentage mentionné ci-dessus est le pourcentage maximum qui peut être appliqué. Les frais réellement facturés peuvent varier entre 2% et 4%.

2) Coûts récurrents: 2,28%

Ces coûts sont prélevés chaque année sur le montant total des réserves constituées.

Les réserves de pension sont-elles investies de manière durable ?

Le fonds d'investissement interne investit dans le fonds Baillie Gifford Global Dividend Growth Fund. Le fonds vise à générer des revenus supérieurs à ceux des titres internationaux et à réaliser à la fois des bénéfices et un accroissement de capital à long terme. Il s'agit majoritairement d'investissements dans des actions d'entreprises du monde entier, lesquelles satisfont aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents, à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs et de celles qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies pour les entreprises.

Le fonds investit au moins 90 % dans des actions d'entreprises du monde entier qui témoignent d'une gestion et d'un comportement responsables. Initialement, ce seront les gestionnaires qui procéderont à la sélection des investissements dans le fonds, sur la base de leur propre analyse.

Par ailleurs, les gestionnaires s'appuieront sur leur propre analyse et sur des sources de données externes pour évaluer si les entreprises sont gérées et se comportent de manière responsable. Ils procéderont à cette évaluation en s'aidant de normes qui tiennent compte des droits de l'homme, des droits du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et en adoptant une approche d'exclusion.

Le fonds est géré activement, et aucun indice n'est utilisé pour déterminer ou limiter la composition du portefeuille du fonds. La performance et le rendement du fonds (nets de frais) sont mesurés par rapport à l'indice MSCI ACWI. Le fonds a pour ambition de surperformer l'indice.

Vous trouverez plus d'informations sur les aspects ESG dans les informations précontractuelles SFDR que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=SFDRBGJGPEF_FR.

2.9: BI JH Global Property Equities Fund P

Comment les réserves de pension sont-elles investies ?

Le fonds de placement interne investit dans le fonds JH Global Property Equities Fund. Le fonds vise à fournir une croissance du capital sur le long terme. L'objectif de performance est de surperformer par rapport à l'indice FTSE EPRA Nareit Developed Index d'au moins 2% par an, avant déduction des charges, sur une période quelconque de cinq ans.

Le fonds investit au moins 80% de ses actifs dans un portefeuille concentré d'actions (titres de participation) et de titres assimilés de fonds de placement immobiliers (FPI) et de sociétés, qui investissent dans l'immobilier dans n'importe quel pays. Les revenus des titres découleront en majeure partie de la détention, du développement et de la gestion de biens immobiliers.

Le fonds peut également investir dans d'autres actifs, y compris des liquidités et des instruments du marché monétaire. Le gestionnaire d'investissement peut avoir recours à des dérivés (instruments financiers complexes) pour réduire le risque ou pour gérer le fonds plus efficacement.

Le fonds est géré de façon active en se référant à l'indice FTSE EPRA Nareit Developed Index, qui est largement représentatif des titres dans lesquels celui-ci est susceptible d'investir, dans la mesure où cet indice constitue la base de l'objectif de performance du fonds et le niveau au-dessus duquel des commissions de performance peuvent être imputées (le cas échéant). Le gestionnaire d'investissement a le pouvoir discrétionnaire de choisir des investissements pour le fonds ayant des pondérations différentes de celles de l'indice ou n'étant pas présents dans l'indice, mais parfois le fonds peut détenir des investissements similaires à ceux de l'indice.

Vous trouverez plus d'informations sur la politique d'investissement du fonds dans le règlement de gestion interne que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT7001REGL_FR.

Quels sont les risques ?

Ce fonds est un fonds d'actions. L'indicateur de risque synthétique (SRI) de ce fonds est de 4 sur une échelle de 1 à 7.

Quel a été le rendement du plan de pension sur les 5 dernières années ?

Rendements nets attribués

Période	Rendement
26/04/2022* - 31/12/2022	-19,8%
01/01/2023 - 31/12/2023	1,3%
01/01/2024 - 31/12/2024	7,2%
01/01/2025 - 31/12/2025	

* Date de début du fonds

Attention, les rendements passés ne sont pas un indicateur fiable des rendements futurs. Les investissements peuvent évoluer différemment à l'avenir.

Quels sont les coûts ?

Belfius Insurance prélève des coûts pour la gestion du plan de pension. Ces coûts ont un impact sur le montant de votre pension complémentaire. Deux types de coûts sont prélevés:

1) Coûts d'entrée: maximum 4,00%

Ces coûts sont prélevés sur chaque contribution versée. Le pourcentage mentionné ci-dessus est le pourcentage maximum qui peut être appliqué. Les frais réellement facturés peuvent varier entre 2% et 4%.

2) Coûts récurrents: 2,58%

Ces coûts sont prélevés chaque année sur le montant total des réserves constituées.

Les réserves de pension sont-elles investies de manière durable ?

Le fonds de placement interne investit dans le fonds JH Global Property Equities Fund. Le fonds vise à fournir une croissance du capital sur le long terme. L'objectif de performance est de surperformer par rapport à l'indice FTSE EPRA Nareit Developed Index d'au moins 2% par an, avant déduction des charges, sur une période quelconque de cinq ans.

Le fonds investit au moins 80% de ses actifs dans un portefeuille concentré d'actions (titres de participation) et de titres assimilés de fonds de placement immobiliers (FPI) et de sociétés, qui investissent dans l'immobilier dans n'importe quel pays. Les revenus des titres découleront en majeure partie de la détention, du développement et de la gestion de biens immobiliers.

Le fonds peut également investir dans d'autres actifs, y compris des liquidités et des instruments du marché monétaire. Le gestionnaire d'investissement peut avoir recours à des dérivés (instruments financiers complexes) pour réduire le risque ou pour gérer le fonds plus efficacement.

Le fonds est géré de façon active en se référant à l'indice FTSE EPRA Nareit Developed Index, qui est largement représentatif des titres dans lesquels celui-ci est susceptible d'investir, dans la mesure où cet indice constitue la base de l'objectif de performance du fonds et le niveau au-dessus duquel des commissions de performance peuvent être imputées (le cas échéant). Le gestionnaire d'investissement a le pouvoir discrétionnaire de choisir des investissements pour le fonds ayant des pondérations différentes de celles de l'indice ou n'étant pas présents dans l'indice, mais parfois le fonds peut détenir des investissements similaires à ceux de l'indice.

Vous trouverez plus d'informations sur les aspects ESG dans les informations précontractuelles SFDR que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=SFDRJHGPEF_FR.

2.10: BI Candriam Money Market Euro

Comment les réserves de pension sont-elles investies ?

Le fonds d'investissement interne investit dans le fonds Candriam Money Market Euro (ISIN: LU0093583077). Ce fonds investit principalement dans des instruments du marché monétaire et/ou obligations dont l'échéance résiduelle maximale est inférieure à 397 jours ou dont le taux d'intérêt est révisable au moins annuellement, libellés en euro, ainsi qu'en devises des pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) et émis par tous types d'émetteurs notés au minimum A2/P2 (ou équivalent) par une des agences de notation (soit des émetteurs réputés de bonne qualité).

Sur la durée de placement recommandée, le fonds vise une croissance du capital associée à un niveau de risque faible en investissant dans les principaux actifs traités. Dans le cadre des limites imposées par l'objectif et la politique d'investissement du fonds, l'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement dans le portefeuille, en fonction de ses analyses des caractéristiques et des perspectives d'évolution des actifs traités. La duration (Weighted Average Maturity - WAM), c'est-à-dire la sensibilité du fonds aux variations de taux d'intérêt, ne dépassera pas 6 mois et la durée de vie moyenne pondérée des actifs du fonds (Weighted Average Life - WAL) ne dépassera pas 12 mois.

La stratégie d'investissement exclut les entreprises qui sont exposées de façon non-négligeable aux activités controversées (dont notamment le tabac, le charbon thermique et armements, etc.). La stratégie n'investit pas dans des entreprises qui produisent, utilisent ou détiennent des mines antipersonnelles, des bombes à fragmentation, des armes à l'uranium appauvri, chimiques, biologiques ou au phosphore blanc. Ces exclusions sont applicables aux investissements en ligne directe ainsi qu'aux fonds monétaires pour lesquels Candriam est la Société de Gestion.

Le fonds peut uniquement recourir aux produits dérivés dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).

Vous trouverez plus d'informations sur la politique d'investissement du fonds dans le règlement de gestion interne que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT7001REGL_FR.

Quels sont les risques ?

Ce fonds est un fonds cash. L'indicateur de risque synthétique (SRI) de ce fonds est de 1 sur une échelle de 1 à 7.

Quel a été le rendement du plan de pension sur les 5 dernières années ?

Rendements nets attribués

Période	Rendement
01/01/2020 – 31/12/2020	-0,8%
01/01/2021 – 31/12/2021	-1,0%
01/01/2022 – 31/12/2022	-0,5%
01/01/2023 – 31/12/2023	2,9%
01/01/2024 – 31/12/2024	3,4%
01/01/2025 – 31/12/2025	

Attention, les rendements passés ne sont pas un indicateur fiable des rendements futurs. Les investissements peuvent évoluer différemment à l'avenir.

Quels sont les coûts ?

Belfius Insurance prélève des coûts pour la gestion du plan de pension. Ces coûts ont un impact sur le montant de votre pension complémentaire. Deux types de coûts sont prélevés:

1) Coûts d'entrée: maximum 4,00%

Ces coûts sont prélevés sur chaque contribution versée. Le pourcentage mentionné ci-dessus est le pourcentage maximum qui peut être appliqué. Les frais réellement facturés peuvent varier entre 2% et 4%.

2) Coûts récurrents: 0,71%

Ces coûts sont prélevés chaque année sur le montant total des réserves constituées.

Les réserves de pension sont-elles investies de manière durable ?

Le fonds d'investissement interne investit dans le fonds Candriam Money Market Euro (ISIN: LU0093583077). Ce fonds investit principalement dans des instruments du marché monétaire et/ou obligations dont l'échéance résiduelle maximale est inférieure à 397 jours ou dont le taux d'intérêt est révisable au moins annuellement, libellés en euro, ainsi qu'en devises des pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) et émis par tous types d'émetteurs notés au minimum A2/P2 (ou équivalent) par une des agences de notation (soit des émetteurs réputés de bonne qualité).

Sur la durée de placement recommandée, le fonds vise une croissance du capital associée à un niveau de risque faible en investissant dans les principaux actifs traités. Dans le cadre des limites imposées par l'objectif et la politique d'investissement du fonds, l'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement dans le portefeuille, en fonction de ses analyses des caractéristiques et des perspectives d'évolution des actifs traités. La duration (Weighted Average Maturity - WAM), c'est-à-dire la sensibilité du fonds aux variations de taux d'intérêt, ne dépassera pas 6 mois et la durée de vie moyenne pondérée des actifs du fonds (Weighted Average Life - WAL) ne dépassera pas 12 mois.

La stratégie d'investissement exclut les entreprises qui sont exposées de façon non-négligeable aux activités controversées (dont notamment le tabac, le charbon thermique et armements, etc.). La stratégie n'investit pas dans des entreprises qui produisent, utilisent ou détiennent des mines antipersonnelles, des bombes à fragmentation, des armes à l'uranium appauvri, chimiques, biologiques ou au phosphore blanc. Ces exclusions sont applicables aux investissements en ligne directe ainsi qu'aux fonds monétaires pour lesquels Candriam est la Société de Gestion.

Le fonds peut uniquement recourir aux produits dérivés dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).

Vous trouverez plus d'informations sur les aspects ESG dans les informations précontractuelles SFDR que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=SFDRCANDRIAMMME_FR.

2.11: BI Belfius Equities Cure P

Comment les réserves de pension sont-elles investies ?

Principaux actifs traités:

Au minimum 85% de parts du Master Candriam Equities L Oncology Impact qui investit lui-même principalement en valeurs mobilières de type actions de sociétés actives dans le domaine de l'oncologie (étude, diagnostic, traitement, etc. du/contre le cancer) ayant leur siège et/ou leur activité prépondérante dans le monde entier.

Stratégie d'investissement:

Le Fonds vise, en tant que Fonds Nourricier, à reproduire la stratégie d'investissement du Fonds Maître qui est la suivante :

Le Fonds Maître vise une croissance du capital en investissant dans les principaux actifs traités et à surperformer l'indice de référence, ainsi qu'à générer un impact social positif sur le long terme, en sélectionnant des entreprises répondant à certains enjeux sociétaux et qui se dotent de moyens dans la lutte contre le cancer.

L'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement sur base d'analyses économique-financières mais également sur base d'une analyse de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) propre à Candriam.

La sélection des titres comporte plusieurs piliers: un filtre thématique, une analyse clinique et une analyse fondamentale.

Le filtre thématique ne retient que les sociétés présentant une exposition suffisante à l'oncologie et la lutte contre le cancer en général, entre autres dans des domaines tels que les traitements, les outils de diagnostic, les équipements et services médicaux, et technologies dédiées .

L'analyse clinique vise à évaluer la qualité des données cliniques disponibles et ne retenir que les sociétés jugées comme convaincantes sur cet aspect.

L'analyse fondamentale se focalise sur les entreprises présentant les meilleures évaluations sur la base de cinq critères: la qualité du management, le potentiel de croissance, l'avantage compétitif, la création de valeur et le niveau d'endettement.

Afin d'accomplir son objectif social, le Fonds Maître vise à atteindre une performance supérieure à celle de l'indice de référence sur deux indicateurs sociaux (i) les dépenses en recherche et développement par rapport à la capitalisation boursière de l'entreprise et (ii) le niveau de formation des équipes dirigeantes en mesurant le pourcentage de cadre dirigeants ayant un doctorat au sein de celles-ci, ceci afin d'évaluer les moyens humains et financiers déployés par les entreprises dans le cadre de la lutte contre le cancer.

Les émetteurs sont évalués sur base d'une analyse de leurs activités (en vue d'évaluer la manière dont ces activités s'inscrivent dans la lutte contre le cancer) et des parties prenantes (comment les entreprises gèrent les principales considérations des parties prenantes comme le personnel, l'environnement,...). Le Fonds Maître vise notamment à ne pas sélectionner les entreprises les moins bien notées d'un point de vue ESG et concentre les investissements sur celles apportant des solutions dans le domaine de l'oncologie.

Ainsi, l'analyse des aspects ESG est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés.

Le Fonds Maître vise également à exclure les investissements dans des sociétés qui ne respectent pas certaines normes et principes internationaux reconnus, ou qui sont notablement exposées à certaines activités controversées ou qui collaborent avec des pays considérés comme ayant des régimes très oppressifs.

L'analyse des aspects ESG est tributaire de la disponibilité, de la qualité et de la fiabilité des données sous-jacentes. Il est dès lors envisageable qu'une entreprise présentant une valorisation financière attractive ne puisse pas être sélectionnée par l'équipe de gestion.

Le processus d'analyse et de sélection s'accompagne également d'une implication active, indirectement via le Fonds Maître, en particulier au travers du dialogue avec les sociétés et, en tant qu'actionnaire, au travers du vote en assemblée générale.

Le Fonds peut recourir aux produits dérivés dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables). Les rendements offerts par le fonds seront semblables à ceux offerts par le Maître avant déduction des frais spécifiques au fonds.

Valeur de référence: MSCI World (Net Return) Le fonds est géré de manière active et le processus d'investissement implique la référence à une valeur de référence (l'indice).

Utilisation de l'indice:

- comme univers d'investissement. En général, les instruments financiers présents dans le portefeuille du fonds font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en dehors de l'indice sont autorisés,
- dans la détermination des niveaux/paramètres de risque.

Le fonds étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice. Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du fonds sera importante, à savoir supérieure à 4%. Cette mesure est une estimation des écarts de performance du fonds par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Vous trouverez plus d'informations sur la politique d'investissement du fonds dans le règlement de gestion interne que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT7001REGL_FR.

Quels sont les risques ?

Ce fonds est un fonds d'actions. L'indicateur de risque synthétique (SRI) de ce fonds est de 4 sur une échelle de 1 à 7.

Quel a été le rendement du plan de pension sur les 5 dernières années ?

Rendements nets attribués

Période	Rendement
31/08/2022 – 31/12/2022	-4,2%
01/01/2023 – 31/12/2023	-2,6%
01/01/2024 – 31/12/2024	3,2%
01/01/2025 – 31/12/2025	

* Date de début du fonds

Attention, les rendements passés ne sont pas un indicateur fiable des rendements futurs. Les investissements peuvent évoluer différemment à l'avenir.

Quels sont les coûts ?

Belfius Insurance prélève des coûts pour la gestion du plan de pension. Ces coûts ont un impact sur le montant de votre pension complémentaire. Deux types de coûts sont prélevés:

1) Coûts d'entrée: maximum 4,00%

Ces coûts sont prélevés sur chaque contribution versée. Le pourcentage mentionné ci-dessus est le pourcentage maximum qui peut être appliqué. Les frais réellement facturés peuvent varier entre 2% et 4%.

2) Coûts récurrents: 1,96%

Ces coûts sont prélevés chaque année sur le montant total des réserves constituées.

Les réserves de pension sont-elles investies de manière durable ?

Principaux actifs traités:

Au minimum 85% de parts du Master Candriam Equities L Oncology Impact qui investit lui-même principalement en valeurs mobilières de type actions de sociétés actives dans le domaine de l'oncologie (étude, diagnostic, traitement, etc. du/contre le cancer) ayant leur siège et/ou leur activité prépondérante dans le monde entier.

Stratégie d'investissement:

Le Fonds vise, en tant que Fonds Nourricier, à reproduire la stratégie d'investissement du Fonds Maître qui est la suivante :

Le Fonds Maître vise une croissance du capital en investissant dans les principaux actifs traités et à surperformer l'indice de référence, ainsi qu'à générer un impact social positif sur le long terme, en sélectionnant des entreprises répondant à certains enjeux sociétaux et qui se dotent de moyens dans la lutte contre le cancer.

L'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement sur base d'analyses économique-financières mais également sur base d'une analyse de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) propre à Candriam.

La sélection des titres comporte plusieurs piliers: un filtre thématique, une analyse clinique et une analyse fondamentale.

Le filtre thématique ne retient que les sociétés présentant une exposition suffisante à l'oncologie et la lutte contre le cancer en général, entre autres dans des domaines tels que les traitements, les outils de diagnostic, les équipements et services médicaux, et technologies dédiées .

L'analyse clinique vise à évaluer la qualité des données cliniques disponibles et ne retenir que les sociétés jugées comme convaincantes sur cet aspect.

L'analyse fondamentale se focalise sur les entreprises présentant les meilleures évaluations sur la base de cinq critères: la qualité du management, le potentiel de croissance, l'avantage compétitif, la création de valeur et le niveau d'endettement.

Afin d'accomplir son objectif social, le Fonds Maître vise à atteindre une performance supérieure à celle de l'indice de référence sur deux indicateurs sociaux (i) les dépenses en recherche et développement par rapport à la capitalisation boursière de l'entreprise et (ii) le niveau de formation des équipes dirigeantes en mesurant le pourcentage de cadre dirigeants ayant un doctorat au sein de celles-ci, ceci afin d'évaluer les moyens humains et financiers déployés par les entreprises dans le cadre de la lutte contre le cancer.

Les émetteurs sont évalués sur base d'une analyse de leurs activités (en vue d'évaluer la manière dont ces activités s'inscrivent dans la lutte contre le cancer) et des parties prenantes (comment les entreprises gèrent les principales considérations des parties prenantes comme le personnel, l'environnement,...).

Le Fonds Maître vise notamment à ne pas sélectionner les entreprises les moins bien notées d'un point de vue ESG et concentre les investissements sur celles apportant des solutions dans le domaine de l'oncologie.

Ainsi, l'analyse des aspects ESG est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés.

Le Fonds Maître vise également à exclure les investissements dans des sociétés qui ne respectent pas certaines normes et principes internationaux reconnus, ou qui sont notablement exposées à certaines activités controversées ou qui collaborent avec des pays considérés comme ayant des régimes très oppressifs.

L'analyse des aspects ESG est tributaire de la disponibilité, de la qualité et de la fiabilité des données sous-jacentes. Il est dès lors envisageable qu'une entreprise présentant une valorisation financière attractive ne puisse pas être sélectionnée par l'équipe de gestion.

Le processus d'analyse et de sélection s'accompagne également d'une implication active, indirectement via le Fonds Maître, en particulier au travers du dialogue avec les sociétés et, en tant qu'actionnaire, au travers du vote en assemblée générale.

Le Fonds peut recourir aux produits dérivés dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables). Les rendements offerts par le fonds seront semblables à ceux offerts par le Maître avant déduction des frais spécifiques au fonds.

Valeur de référence: MSCI World (Net Return) Le fonds est géré de manière active et le processus d'investissement implique la référence à une valeur de référence (l'indice).

Utilisation de l'indice:

- comme univers d'investissement. En général, les instruments financiers présents dans le portefeuille du fonds font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en dehors de l'indice sont autorisés,
- dans la détermination des niveaux/paramètres de risque.

Le fonds étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice. Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du fonds sera importante, à savoir supérieure à 4%. Cette mesure est une estimation des écarts de performance du fonds par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Vous trouverez plus d'informations sur les aspects ESG dans les informations précontractuelles SFDR que vous pouvez consulter via le lien suivant :

<https://www.belfius.be/common/FR/multimedia/MMDownloadableFile/Business/SaveInvest/Pension/202304%20SFDR%20Belfius-equities%20Cure%20P.pdf>

2.12: BI Belfius Equities Wo=men P

Comment les réserves de pension sont-elles investies ?

Principaux actifs traités: Actions de sociétés opérant dans le monde qui sont bien notées en matière d'égalité des sexes et/ou qui promeuvent « l'empowerment » (la mise en position de responsabilité) des femmes.

Stratégie d'investissement:

Le fonds vise une croissance du capital en investissant dans les principaux actifs traités et à surperformer l'indice de référence. A ce titre, le fonds cible des sociétés qui sont bien notées en matière d'égalité des genres et/ou qui promeuvent « l'empowerment » (la mise en position de responsabilité) des femmes. Le fonds contribue ainsi à répondre à l'objectif de développement durable nr 5 des Nations Unies: Egalité des genres. La gestion sélectionne rigoureusement un nombre limité d'actions de toutes capitalisations, basé sur une combinaison d'une approche quantitative et discrétionnaire. Le Fonds a un objectif d'investissement durable. L'analyse des aspects ESG (Environnement, Social et Gouvernance) est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés. Le Fonds vise également à exclure les investissements dans des sociétés qui ne respectent pas certaines normes et principes internationaux reconnus (Pacte Mondial des Nations Unies) et qui sont notablement exposées à certaines activités controversées et qui collaborent avec des pays considérés comme ayant des régimes très oppressifs. Le processus d'analyse et de sélection s'accompagne également d'une implication active, en particulier au travers du dialogue avec les sociétés et, en tant qu'actionnaire, au travers du vote en assemblée générale. Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).

Valeur de référence: MSCI World (Net Return) Le fonds est géré de manière active et le processus d'investissement implique la référence à une valeur de référence (l'indice).

Utilisation de l'indice:

- comme univers d'investissement. En général, les instruments financiers dans le portefeuille du fonds font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en dehors de l'indice sont autorisés,
- dans la détermination des niveaux/paramètres de risque,
- à des fins de comparaison de performance.

Le fonds étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice. Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du fonds sera modérée à importante, à savoir comprise entre 2% et 6%. Cette mesure est une estimation des écarts de performance du fonds par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Vous trouverez plus d'informations sur la politique d'investissement du fonds dans le règlement de gestion interne que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT7001REGL_FR.

Quels sont les risques ?

Ce fonds est un fonds d'actions. L'indicateur de risque synthétique (SRI) de ce fonds est de 4 sur une échelle de 1 à 7.

Quel a été le rendement du plan de pension sur les 5 dernières années ?

Rendements nets attribués

Période	Rendement
31/08/2022* – 31/12/2022	-3,2%
01/01/2023 – 31/12/2023	9,7%
01/01/2024 – 31/12/2024	18,3%
01/01/2025 – 31/12/2025	

* Date de début du fonds

Attention, les rendements passés ne sont pas un indicateur fiable des rendements futurs. Les investissements peuvent évoluer différemment à l'avenir.

Quels sont les coûts ?

Belfius Insurance prélève des coûts pour la gestion du plan de pension. Ces coûts ont un impact sur le montant de votre pension complémentaire. Deux types de coûts sont prélevés:

1) Coûts d'entrée: maximum 4,00%

Ces coûts sont prélevés sur chaque contribution versée. Le pourcentage mentionné ci-dessus est le pourcentage maximum qui peut être appliqué. Les frais réellement facturés peuvent varier entre 2% et 4%.

2) Coûts récurrents: 1,91%

Ces coûts sont prélevés chaque année sur le montant total des réserves constituées.

Les réserves de pension sont-elles investies de manière durable ?

Principaux actifs traités: Actions de sociétés opérant dans le monde qui sont bien notées en matière d'égalité des sexes et/ou qui promeuvent « l'empowerment » (la mise en position de responsabilité) des femmes.

Stratégie d'investissement:

Le fonds vise une croissance du capital en investissant dans les principaux actifs traités et à surperformer l'indice de référence. A ce titre, le fonds cible des sociétés qui sont bien notées en matière d'égalité des genres et/ou qui promeuvent « l'empowerment » (la mise en position de responsabilité) des femmes. Le fonds contribue ainsi à répondre à l'objectif de développement durable nr 5 des Nations Unies: Egalité des genres. La gestion sélectionne rigoureusement un nombre limité d'actions de toutes capitalisations, basé sur une combinaison d'une approche quantitative et discrétionnaire. Le Fonds a un objectif d'investissement durable. L'analyse des aspects ESG (Environnement, Social et Gouvernance) est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés. Le Fonds vise également à exclure les investissements dans des sociétés qui ne respectent pas certaines normes et principes internationaux reconnus (Pacte Mondial des Nations Unies) et qui sont notablement exposées à certaines activités controversées et qui collaborent avec des pays considérés comme ayant des régimes très oppressifs. Le processus d'analyse et de sélection s'accompagne également d'une implication active, en particulier au travers du dialogue avec les sociétés et, en tant qu'actionnaire, au travers du vote en assemblée générale. Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).

Valeur de référence: MSCI World (Net Return) Le fonds est géré de manière active et le processus d'investissement implique la référence à une valeur de référence (l'indice).

Utilisation de l'indice:

- comme univers d'investissement. En général, les instruments financiers dans le portefeuille du fonds font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en dehors de l'indice sont autorisés,
- dans la détermination des niveaux/paramètres de risque,
- à des fins de comparaison de performance.

Le fonds étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice. Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du fonds sera modérée à importante, à savoir comprise entre 2% et 6%. Cette mesure est une estimation des écarts de performance du fonds par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Vous trouverez plus d'informations sur les aspects ESG dans les informations précontractuelles SFDR que vous pouvez consulter via le lien suivant :

<https://www.belfius.be/common/FR/multimedia/MMDownloadableFile/Business/SaveInvest/Pension/202304%20SFDR%20Belfius-equities%20Women%20P.pdf>.

2.13: BI Belfius Equities Be=Long P

Comment les réserves de pension sont-elles investies ?

Principaux actifs traités: Actions de sociétés opérant dans le monde qui contribuent à l'amélioration de la qualité et de l'espérance de vie.

Stratégie d'investissement:

Le fonds vise une croissance du capital en investissant dans les principaux actifs traités et à surperformer l'indice de référence. Dans le cadre des limites imposées par l'objectif et la politique d'investissement du fonds, l'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement dans le portefeuille en fonction de ses analyses des caractéristiques et des perspectives d'évolution des actifs traités. Le fonds investit dans des sociétés qui contribuent à l'amélioration de la qualité et de l'espérance de vie au travers de 3 axes majeurs : la santé (traitements médicaux, meilleur alimentation, activité physique, ...), les interactions sociales et les divertissements (loisirs, connectivité, bien être et soins du corps, ...), ainsi que l'autonomie (maisons et voitures intelligentes, services d'aides, équipements de confort, ...). Le fonds contribue ainsi à répondre à l'objectif de développement durable numéro 3 des Nations Unies : Bonne santé et bien-être à tout âge.

Ce fonds est un fonds de « conviction » : l'équipe de gestion sélectionnera rigoureusement un nombre limité d'actions émises par des sociétés de toutes capitalisations. Le Fonds promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales sans pour autant avoir un objectif d'investissement durable. L'analyse des aspects ESG (Environnement, Social et Gouvernance) est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés. Le Fonds vise également à exclure les investissements dans des sociétés qui ne respectent pas certaines normes et principes internationaux reconnus (Pacte Mondial des Nations Unies) et qui sont notablement exposées à certaines activités controversées et qui collaborent avec des pays considérés comme ayant des régimes très oppressifs. Le processus d'analyse et de sélection s'accompagne également d'une implication active, en particulier au travers du dialogue avec les sociétés et, en tant qu'actionnaire, au travers du vote en assemblée générale. Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).

Valeur de référence: MSCI World (Net Return) Le fonds est géré de manière active et le processus d'investissement implique la référence à une valeur de référence (l'indice).

Utilisation de l'indice:

- comme univers d'investissement. En général, les instruments financiers dans le portefeuille du fonds font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en dehors de l'indice sont autorisés,
- dans la détermination des niveaux/paramètres de risque,
- à des fins de comparaison de performance. Le fonds étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice. Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du fonds sera importante, à savoir supérieure à 4%. Cette mesure est une estimation des écarts de performance du fonds par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Vous trouverez plus d'informations sur la politique d'investissement du fonds dans le règlement de gestion interne que vous pouvez consulter via le lien suivant :

https://www.belfius.be/imaging servlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT7001REGL_FR.

Quels sont les risques ?

Ce fonds est un fonds d'actions. L'indicateur de risque synthétique (SRI) de ce fonds est de 4 sur une échelle de 1 à 7.

Quel a été le rendement du plan de pension sur les 5 dernières années ?

Rendements nets attribués

Période	Rendement
31/08/2022* – 31/12/2022	-2,4%
01/01/2023 – 31/12/2023	3,2%
01/01/2024 – 31/12/2024	17,4%
01/01/2025 – 31/12/2025	

* Date de début du fonds

Attention, les rendements passés ne sont pas un indicateur fiable des rendements futurs. Les investissements peuvent évoluer différemment à l'avenir.

Quels sont les coûts ?

Belfius Insurance prélève des coûts pour la gestion du plan de pension. Ces coûts ont un impact sur le montant de votre pension complémentaire. Deux types de coûts sont prélevés:

1) Coûts d'entrée: maximum 4,00%

Ces coûts sont prélevés sur chaque contribution versée. Le pourcentage mentionné ci-dessus est le pourcentage maximum qui peut être appliqué. Les frais réellement facturés peuvent varier entre 2% et 4%.

2) Coûts récurrents: 1,94%

Ces coûts sont prélevés chaque année sur le montant total des réserves constituées.

Les réserves de pension sont-elles investies de manière durable ?

Principaux actifs traités: Actions de sociétés opérant dans le monde qui contribuent à l'amélioration de la qualité et de l'espérance de vie.

Stratégie d'investissement:

Le fonds vise une croissance du capital en investissant dans les principaux actifs traités et à surperformer l'indice de référence. Dans le cadre des limites imposées par l'objectif et la politique d'investissement du fonds, l'équipe de gestion effectue des choix discrétionnaires d'investissement dans le portefeuille en fonction de ses analyses des caractéristiques et des perspectives d'évolution des actifs traités. Le fonds investit dans des sociétés qui contribuent à l'amélioration de la qualité et de l'espérance de vie au travers de 3 axes majeurs : la santé (traitements médicaux, meilleur alimentation, activité physique, ...), les interactions sociales et les divertissements (loisirs, connectivité, bien être et soins du corps, ...), ainsi que l'autonomie (maisons et voitures intelligentes, services d'aides, équipements de confort, ...). Le fonds contribue ainsi à répondre à l'objectif de développement durable numéro 3 des Nations Unies : Bonne santé et bien-être à tout âge. Ce fonds est un fonds de « conviction » : l'équipe de gestion sélectionnera rigoureusement un nombre limité d'actions émises par des sociétés de toutes capitalisations.

Le Fonds promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales sans pour autant avoir un objectif d'investissement durable. L'analyse des aspects ESG (Environnement, Social et Gouvernance) est intégrée dans la sélection, l'analyse et l'évaluation globale des sociétés. Le Fonds vise également à exclure les investissements dans des sociétés qui ne respectent pas certaines normes et principes internationaux reconnus (Pacte Mondial des Nations Unies) et qui sont notablement exposées à certaines activités controversées et qui collaborent avec des pays considérés comme ayant des régimes très oppressifs. Le processus d'analyse et de sélection s'accompagne également d'une implication active, en particulier au travers du dialogue avec les sociétés et, en tant qu'actionnaire, au travers du vote en assemblée générale. Le fonds peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).

Valeur de référence: MSCI World (Net Return) Le fonds est géré de manière active et le processus d'investissement implique la référence à une valeur de référence (l'indice).

Utilisation de l'indice:

- comme univers d'investissement. En général, les instruments financiers dans le portefeuille du fonds font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en dehors de l'indice sont autorisés,
- dans la détermination des niveaux/paramètres de risque,
- à des fins de comparaison de performance. Le fonds étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice. Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du fonds sera importante, à savoir supérieure à 4%. Cette mesure est une estimation des écarts de performance du fonds par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes. La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

Vous trouverez plus d'informations sur les aspects ESG dans les informations précontractuelles SFDR que vous pouvez consulter via le lien suivant :

<https://www.belfius.be/common/FR/multimedia/MMDownloadableFile/Business/SaveInvest/Pension/202304%20SFDR%20Belfius-equities%20Be%3DLong%20P.pdf>.